Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 8970900
Centre d'intérêt : 100

Album souvenir. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1990.
63 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la page couv. : 25, album souvenir : 25 ans d'essor en éducation, 1964-1989. Code : 55-1530 ; 8990-0868.

ISBN 2-550-15151-6

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Ministère de l'éducation • Historique

Cet album abondamment illustré a pour objectif de commémorer les 25 ans d'existence du ministère de l'Éducation et de rendre hommage à ses principaux artisans. Il présente les diverses activités qui ont eu lieu au cours de cet anniversaire et rappelle les principaux jalons du développement de l'éducation au Québec depuis le début des années 1960.

Type de document : r

8971910

8970910

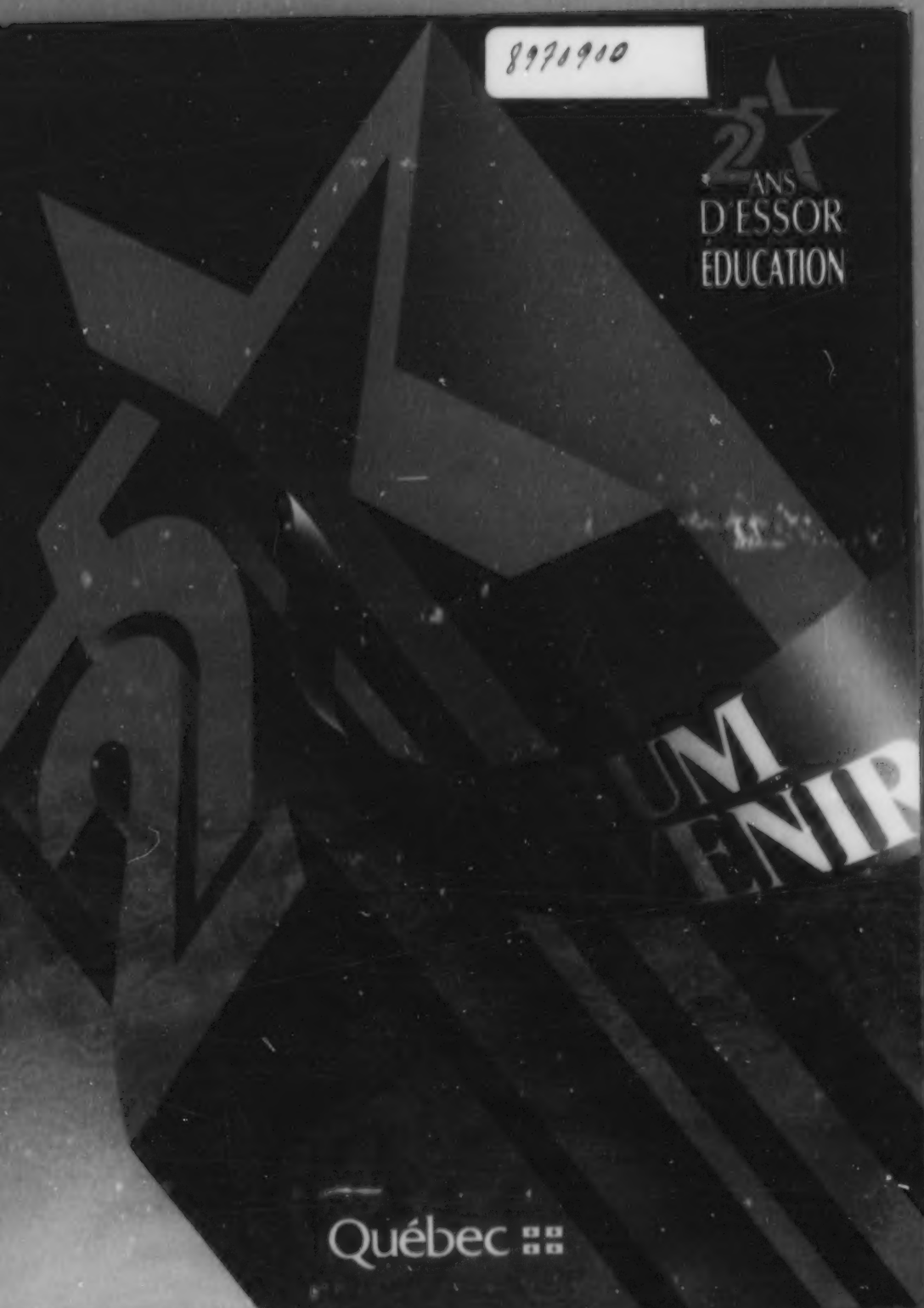

Album souvenir

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990

ISBN 2-550-15151-8

Dépôt légal — deuxième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

Les éléments visuels (bannière, épinglette, dépliant sur l'édifice Marie-Guyart, etc.) qui ont servi dans le cadre des activités du 25e anniversaire ont été conçus et produits par le Service de l'édition et des publications de la Direction des communications.

Vingt-cinq ans d'essor en éducation

Le 13 mai 1989 a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Autour de cette date, 1989 s'est présentée comme l'année commémorative de cette tranche déterminante de vingt-cinq ans d'éducation au Québec, de 1964 à 1989, à la suite du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, généralement appelée Commission Parent.

Pour souligner cet anniversaire, le Ministère a organisé plusieurs activités qui invitaient à voir cette tranche de l'histoire de l'éducation en rapport avec l'évolution passée et future du Québec.

La présente brochure collige les différents reportages des événements, qui ont été publiés dans les périodiques du Ministère tout au long de 1989, avec l'espérance qu'elle nous rappellera d'agréables souvenirs.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé aux activités réalisées pour marquer cet anniversaire. Mes remerciements les plus sincères s'adressent aussi aux responsables de l'organisation de chaque événement, dont le travail inlassable a permis que chacun obtienne le succès escompté.

Le sous-ministre

Thomas J. Boudreau

Avril 1990

Lancement des activités

Le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, ainsi que le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Pierre Lucier, ont présidé, au milieu de mars, au lancement des activités commémorant la promulgation, en mai 1964, des lois créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation.

À l'occasion de cet événement, le Conseil supérieur de l'éducation a rendu public son rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé : **Le Rapport Parent, vingt-cinq ans après**, alors que le ministère de l'Éducation a lancé un recueil intitulé : **Parcours de l'éducation depuis les années 60**.

Présenté par le sous-ministre, M. Thomas J. Boudreau, le recueil, préparé par Marie Giroux, de la Direction de la recherche, met en évidence l'évolution de la scolarisation à l'enseignement primaire et secondaire, de même que les changements intervenus en matière de services aux élèves handicapés et de services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. On y traite également du profil de l'effectif scolaire de l'enseignement ordinaire et de l'éducation des adultes, du personnel enseignant, des résultats scolaires et de l'effort financier consenti au cours des vingt-cinq dernières années.

Le recueil souligne notamment que, de 1961 à 1972, le taux de fréquentation scolaire des jeunes de 15 ans est passé de 74,6 p. 100

De gauche à droite : Le président du Conseil supérieur de l'éducation, alors en fonction, M. Pierre Lucier ; le sous-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Marcel Gilbert ; le sous-ministre de l'Éducation, M. Thomas J. Boudreau, et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan.

à 90 p. 100. Il précise également que, dans les commissions scolaires, l'effectif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage est passé de 20 760 en 1965 à 130 000 en 1987, constituant actuellement 12,6 p. 100 de l'ensemble des élèves; au primaire, environ 75 p. 100 d'entre eux sont intégrés à la classe ordinaire.

Ce document établit par ailleurs qu'en 1986, les 217 933 élèves inscrits à l'éducation des adultes, en formation générale ou en formation professionnelle, sont en majorité de jeunes adultes dont 53,9 p. 100 ont moins de 30 ans et le tiers, moins de 25 ans.

À gauche: Le sous-ministre de l'Éducation, M. Thomas J. Boudreau.

A

Sur le sujet du personnel enseignant, on y indique que la scolarité moyenne des enseignantes et des enseignants a augmenté de près de deux années entre 1973 et 1987; 71,1 p. 100 de l'effectif enseignant compte aujourd'hui 16 années et plus de scolarité.

Le document montre également que la dépense par élève, qui était de 224 $ en 1961, s'élevait à 4 495 $ en 1987. De plus, il y est noté que, si en 1961, 3,7 p. 100 du produit intérieur brut était consacré à l'enseignement primaire et secondaire, cette part avait augmenté jusqu'à 6,3 p. 100 en 1976. Enfin, le document montre qu'en 1972, 52 p. 100 des jeunes obtenaient un diplôme du secondaire et qu'en 1986, c'était le cas de 72,7 p. 100 d'entre eux.

B

Photo A:
Le sous-ministre associé pour la foi catholique alors en fonction, M. Michel Stein.

Photo B:
Le sous-ministre adjoint à la Planification et au Développement pédagogique, M. Jean-Claude Cadieux (à droite) en conversation avec M. André Rousseau, ancien sous-ministre adjoint.

A

B

C

Photo A:
Le sous-ministre adjoint aux Relations du travail, M. Jean-Guy Gagnon (à droite).

Photo B:
Le sous-ministre adjoint aux Réseaux alors en fonction, M. Jean-Claude Rondeau (à gauche).

Photo C:
Le sous-ministre adjoint à l'Administration, M. Michel Paquet.

(Photos: Gilles Renaud)

Dixième anniversaire de Vie pédagogique

Qualité de l'éducation et place qu'occupent les élèves dans le système d'éducation

Dans le cadre des activités du vingt-cinquième anniversaire de la promulgation des lois créant le Ministère et le Conseil supérieur de l'éducation de même que pour souligner le dixième anniversaire de la revue **Vie pédagogique**, dont Luce Brossard est la directrice, la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques a organisé, en mars, un mini-colloque sur la qualité de l'éducation et sur la place qu'occupent les élèves dans le système éducatif.

Rappelons d'abord que la revue **Vie pédagogique** veut être le reflet de la réalité que vivent les écoles québécoises, notamment par la publication des comptes rendus d'expériences réalisées en classe. De plus, dans le but de contribuer à améliorer la formation dispensée aux élèves, elle présente des résultats de recherches, des analyses de méthodes d'enseignement et des reportages sur les principaux courants pédagogiques partout dans le monde. Par ailleurs, étant un instrument de communication privilégié, elle confie la préparation de plus de la moitié de son contenu aux agents d'éducation du réseau scolaire.

Vie pédagogique est tirée à 46 000 exemplaires et est destinée principalement aux enseignants et aux enseignantes, ainsi qu'aux parents.

La réflexion sur la qualité de l'éducation s'est faite au moyen de deux activités. Dans un premier temps, quatre journalistes ont fait connaître les sources sur lesquelles ils s'appuient pour porter un jugement sur l'éducation et ont émis leurs opinions sur les éléments qui permettent aux gens de porter un tel jugement ainsi que sur l'influence qu'ils ont sur la population.

De gauche à droite: M. André Pratte, journal ***La Presse****; M. Jean-Pierre Proulx, journal* ***Le Devoir****; Luce Brossard,* ***Vie pédagogique****.*

Luce Brossard et Michelle Violette, de la Direction de la recherche, ont ensuite présenté les résultats d'un sondage auprès des lecteurs et des lectrices de **Vie pédagogique** sur la qualité de l'éducation. Ce sondage permet de connaître les apprentissages que l'école fait ou devrait faire réaliser à l'élève ainsi que l'information considérée comme étant utile pour évaluer la qualité de l'éducation dispensée dans les écoles. Les résultats de ce sondage sont publiés dans le numéro de mars 1989 de la revue.

Signalons que, de l'opinion des personnes interrogées, qui avaient à choisir à partir d'une liste de trente-sept apprentissages, l'école accorde le plus d'importance à la connaissance de mathématique de base, alors qu'elle devrait considérer l'écriture de textes cohérents, dans un français correct, comme étant l'apprentissage le plus important. De plus, la capacité de l'élève à utiliser ses connaissances dans la vie quotidienne constitue, parmi

A

B

C

Photo A:
M^me^ Louise Laberge, **Radio-Canada**; *M. Raymond Giroux*, journal **Le Soleil**.

Photo B:
De bonnes et de bons élèves en compagnie du sous-ministre de l'Éducation, M. Thomas J. Boudreau (2^e^ à droite dans la première rangée) et de Luce Brossard (2^e^ à gauche dans la deuxième rangée).

Photo C:
Marie-Sylvie Descôteaux, de la Direction de la coordination des réseaux, et Guy Corriveau, qui a collaboré au dossier sur les bons et les bonnes élèves.

vingt-six énoncés proposés, celui que les répondants considèrent le plus utile pour évaluer la qualité de l'éducation dispensée dans les écoles.

PORTRAITS DE BONS ET DE BONNES ÉLÈVES

Après avoir publié un dossier sur les bons profs et un autre sur les bons directeurs et bonnes directrices d'école, **Vie pédagogique** publie, dans son numéro de mars, un dossier sur les bons et les bonnes élèves.

Un bon élève, c'est quoi? Pour le savoir, **Vie pédagogique** a interrogé une soixantaine d'agents d'éducation et cinq classes d'élèves. La revue n'était pas à la recherche de l'élève idéal, ni du meilleur élève. Elle cherchait plutôt à cerner les qualités de ceux et celles qu'on considère comme étant de bons élèves.

Les caractéristiques retenues sont les suivantes :

- Les bons et les bonnes élèves ont **une attitude positive** à l'égard de l'école, des professeurs, des autres élèves et du travail.
- Le bon et les bonnes élèves établissent **un certain équilibre** entre leur développement personnel, intellectuel et social.

D

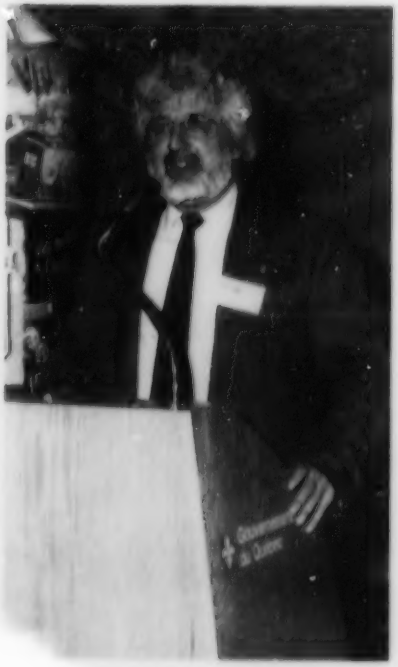

Photo D:
Michelle Violette, de la Direction de la

Photo E:
Paul Vachon, de la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques.

– Les bons et les bonnes élèves sont dynamiques, capables de s'organiser, donnent leur plein rendement et s'engagent à fond dans leurs apprentissages.

Vie pédagogique complète ce dossier en présentant les témoignages de seize jeunes reconnus comme étant de bons et de bonnes élèves par leurs enseignants et leurs pairs. Plusieurs de ces jeunes ont assisté à la présentation de ce dossier dans le cadre du mini-colloque.

À l'occasion d'une brève cérémonie qui clôturait le colloque, Marie-Sylvie Descôteaux, de la Direction de la coordination des réseaux, et Guy Corriveau, qui a collaboré au dossier, ont présenté ces bons et bonnes élèves à qui le sous-ministre, M. Thomas J. Boudreau, a remis un souvenir.

L'ouverture du colloque a été assurée par le secrétaire général du Ministère, Jacques Lamarche, qui a situé la rencontre dans le cadre de la réflexion engendrée par le vingt-cinquième anniversaire, et par le directeur général de l'Évaluation et des ressources didactiques, Paul Vachon, qui a dressé un bref rappel de l'histoire de **Vie pédagogique**. Daniel Legault, chef du Service de l'information et des relations publiques, était le maître de cérémonie.

A

Photo A:
Daniel Legault, du Service de l'information et des relations publiques.

Photo B:
Jacques Lamarche, secrétaire général.

(Photos: François Malouin)

Les dix premières années du ministère de l'Éducation : quelques observations subjectives

À l'occasion de leur réunion de mai, afin de marquer le 25e anniversaire du Ministère, les gestionnaires ont reçu M. Yves Martin, qui a été sous-ministre adjoint (1965-1969) et sous-ministre (1969-1973) du ministère de l'Éducation. Il a intitulé son allocution **Les dix premières années du ministère de l'Éducation : quelques observations subjectives**.

M. Martin a commencé son exposé par une observation bien actuelle. Contrairement à certains milieux, qui manifestent une réticence à célébrer l'événement parce qu'on ne fête pas, selon eux, un ministère, une bureaucratie, M. Martin croit que la création du ministère de l'Éducation, le 13 mai 1964, constitue un événement extrêmement significatif qui justifie un rappel qui mérite d'être souligné. La mutation la plus profonde du début des années 60 a été la naissance et l'affirmation d'une volonté politique, celle de la prise en charge par l'État de la responsabilité de l'éducation au nom de l'intérêt public. Cette volonté politique était appuyée par la collectivité qui était disposée à faire de l'éducation un authentique projet de société.

Seuls cette mobilisation et le consensus qui l'inspirait ont amené le premier ministre et le ministre de l'Éducation, élus en juin 1966, à poursuivre le projet

de doter le Québec d'un système d'enseignement public complet. De plus, MM. Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand croyaient fermement aux objectifs de démocratisation et de modernisation préconisés par la réforme.

ENTREPRISE BUREAUCRATIQUE

M. Martin observe qu'on a beaucoup dit, durant cette période, que la réforme de l'éducation a été une entreprise bureaucratique et technologique dans son sens d'exercice prépondérant du pouvoir par l'Administration au détriment des élus.

Le conférencier est d'avis qu'on a confondu connivence entre élus et fonctionnaires, et subordination des premiers aux seconds.

La position de MM. Johnson et Bertrand montre que le maintien

(Photo : Bernard Vallée, MCQ)

de la connivence a été le résultat d'un choix politique des nouveaux dirigeants.

CARACTÈRE CENTRALISATEUR DU MINISTÈRE

M. Martin soutient qu'une forte centralisation administrative durant les premières années du Ministère s'imposait afin d'assurer la mise en place d'un système cohérent. Par contre, sur le plan pédagogique, il y a eu décentralisation trop hâtive, prématurée. Le conférencier a cité comme exemple le cas du programme-cadre de français, l'éclipse de l'enseignement de l'histoire, en particulier de l'histoire du Québec et, au collégial, la décentralisation très poussée en matière de contenus de programme et d'évaluation, notamment en philosophie, en français et en sciences humaines.

LES «NOYAUX DURS» DE LA RÉFORME

M. Martin rappelle qu'au terme des dix premières années d'existence du Ministère, on en était arrivé, en quelque sorte, aux noyaux durs de la réforme, noyaux qui mobilisent encore maintenant l'essentiel des efforts des deux ministères à mission éducative et des responsables des divers ordres d'enseignement dans les réseaux : problèmes de la qualité de l'enseignement, de la formation professionnelle au secondaire, de l'intégration des enfants d'immigrants et des enfants handicapés, de l'aménagement négocié des conditions de travail, du financement, etc.

Il est d'avis que ces problèmes n'appellent pas une remise en question du système en tant que tel, mais des réorientations, substantielles dans certains cas ; il souhaite qu'on cherche à cerner les problèmes et les voies de solution en mettant de côté les nostalgies stériles.

UN NOUVEAU CONSENSUS

En terminant, M. Martin a souhaité qu'on poursuive la réflexion entreprise par le Conseil supérieur de l'éducation et l'Institut québécois de recherche sur la culture pour «qu'on trouve à nouveau un ferme consensus sur les tâches à poursuivre maintenant dans le cadre du projet de société le plus fondamental que le Québec se soit donné en intégrant l'éducation au politique il y a vingt-cinq ans».

Présenté par le président du Conseil des universités, M. Pierre Lucier, le conférencier a été remercié par le sous-ministre, M. Thomas J. Boudreau. Marcel Therrien, directeur des Ressources matérielles, agissait à titre de maître de cérémonie.

Réunion commémorative

Le 16 mai, à l'invitation du premier ministre, M. Robert Bourassa, s'est tenue, dans la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement, la réunion commémorative marquant le vingt-cinquième anniversaire de la création du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation.

Six anciens ministres et ministres d'État de même que tous les anciens sous-ministres assistaient à cette rencontre.

Après l'allocution du premier ministre et celle du ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, chaque ministre et ministre d'État a reçu un exemplaire de **Le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation — Antécédents et création (1867-1960)**, publié par le sénateur Arthur Tremblay, qui a été sous-ministre de l'Éducation de 1964 à 1969.

À l'occasion de cet événement, le Ministère a publié un ouvrage intitulé : **Une histoire de l'éducation au Québec**. Dans la présentation, le ministre, M. Claude Ryan, écrit que

> «la brochure évoque les gestes et les actes qui ont édifié, depuis les commencements, l'institution éducative chez nous et qui montrent un sens, une direction qu'il nous appartient à notre tour de poursuivre et de créer.»

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE, M. ROBERT BOURASSA

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le ministre de l'Éducation,
Messieurs les anciens titulaires du Ministère,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'Éducation du Québec fête cette année, avec une joie et une fierté bien légitimes, ses 25 années d'existence. Un heureux événement auquel, comme vous, je m'associe avec grand plaisir cet après-midi.

J'ai un souvenir assez précis de la fondation de ce Ministère. J'étais, à ce moment-là, conseiller fiscal du gouvernement québécois, auprès de la Commission Bélanger, et j'avais à traiter du financement des commissions scolaires. À cette époque, les commissions scolaires éprouvaient des problèmes financiers aigus. On peut dire que, en 1989, nous sommes restés fidèles à l'histoire.

Évidemment, il convient de signaler que l'année 1989 est également celle du cinquième anniversaire de la fondation du ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Science, événement qui s'est avéré être une étape charnière de l'histoire de l'éducation au Québec, soit celle de la consécration de l'importance des études post-secondaires et de la culture scientifique.

Cette exaltante période, que l'histoire consacre déjà comme une véritable révolution tranquille, s'est avérée fertile en progrès, comme en témoignent éloquemment les diverses réformes entreprises par les gouvernements qui se sont succédé depuis 1960 afin de doter le Québec des instruments d'un État moderne. Comme vous le savez, cette époque s'est notamment traduite par un grand nombre de réformes majeures. Aussi importantes qu'aient été ces réformes, il n'en demeure pas moins que la plus significative de cette période a été celle qui a permis de démocratiser le secteur de l'enseignement et d'en assurer l'accès à toutes les couches de la population. Non seulement importait-il de rattraper rapidement les retards en matière d'éducation, mais il fallait également répondre aux attentes nourries par la ferveur de la révolution tranquille et ce, tant du côté du gouvernement que de celui de la population. Vingt-cinq ans plus tard, notre société a accompli des pas de géant et dispose d'outils de développement fort importants, tant pour les citoyens que pour les régions.

Dans son rapport annuel de 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation nous rappelait à juste titre que les grands objectifs sociaux, culturels et pédagogiques fixés pour l'éducation par le Rapport Parent gardent toute leur valeur, mais dans une conjoncture différente qui impose de nouveaux défis pour demain.

Malgré tout ce qu'on a pu dire ou écrire, le Québec, compte tenu des circonstances, des contraintes et des moyens dont il disposait au début des années 60, a relevé avec brio l'exigeant défi de l'éducation de ses citoyens. C'est la raison pour laquelle je tiens, au nom du gouvernement, à rendre un vibrant hommage et à adresser des remerciements chaleureux à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont travaillé ou travaillent toujours au sein du ministère de l'Éducation. Dans tous les coins du Québec, ces femmes et ces hommes ont permis de façonner un système qui, malgré ses inévitables imperfections, constitue un des plus riches actifs du patrimoine collectif des Québécoises et des Québécois. C'est pourquoi je formule le vœu que tous ces gens poursuivent, à l'enseigne de l'excellence, une œuvre d'autant plus essentielle qu'elle est au cœur de l'avenir de notre

société. À cet égard, je tiens à réitérer publiquement aujourd'hui l'indéfectible volonté du gouvernement du Québec d'épauler le Ministère de façon concrète et efficace, et ce, dans la mesure de ses moyens et dans le respect de la capacité de payer des Québécois et des Québécoises.

Ce soir, nous aurons l'occasion de réaliser cette volonté très ferme du gouvernement d'aider le secteur de l'éducation, notamment de l'enseignement universitaire. Je ne peux pas donner plus de détails puisque, jusqu'à nouvel ordre, il faut respecter le secret budgétaire et je ne veux pas indûment accroître la nervosité du ministre des Finances.

On doit quand même constater qu'il n'est pas facile pour un gouvernement contemporain de faire face à toutes les priorités. Nous devons assumer, comme société, de nouvelles priorités, notamment en ce qui a trait à la démographie, qui est une question forcément essentielle pour l'avenir du Québec, à l'environnement et à l'accumulation de la dette. On peut difficilement léguer aux générations qui vont nous suivre le fardeau des dépenses courantes qui sont faites présentement. Il y a une certaine limite à l'égoïsme d'une génération. Mais il y a certainement lieu de rappeler que l'éducation constitue toujours une priorité gouvernementale permanente dont l'importance ne saurait être remise en question par l'ampleur des nouveaux défis sociaux que nous devons collectivement relever. L'éducation étant la pierre angulaire de notre avenir, il importe de continuer d'investir dans ce creuset de valeurs et de connaissances.

Nous savons tous, en effet, que les sociétés industrialisées traversent une période de profonde mutation qui les contraint à remettre en question bien des méthodes et des strutures. Or, il ne faut surtout pas perdre de vue que ces mutations ne sont pas simplement la conséquence de changements de cap politique ou idéologique. Elles sont d'abord et avant tout le fruit de percées fondamentales, tant dans le domaine de la technologie que dans celui de l'économie. Dans les faits, aucune société ne peut plus échapper à la révolution des moyens de communication, une révolution qui est sans aucun

doute beaucoup plus profonde et beaucoup plus accélérée que la révolution industrielle. Par voie de conséquence, la capacité d'adaptation au changement est, à toutes fins pratiques, un impératif de survie pour la société et les citoyens. Rempart contre l'incompétence, l'éducation est donc bien plus qu'une simple voie d'avenir tout comme elle l'a été au cours des dernières décennies; elle est notre planche de salut, la plus solide garantie de la maîtrise de notre avenir.

L'histoire du Québec et celle du ministère de l'Éducation sont étroitement liées. C'est par l'éducation que le Québec est entré de plain-pied dans la modernité. C'est par la même voie qu'il entrera dans le vingt-et-unième siècle et que, fort de son immense potentiel et confiant en ses moyens, il contribuera à l'édification d'un peuple qui a tout à gagner de la présence en son sein d'une société dont l'esprit d'innovation et le savoir-faire sont des caractéristiques importantes de son identité.

Vous me permettrez, pour conclure, de souligner le travail exceptionnel de l'actuel ministre de l'Éducation, monsieur Claude Ryan. Homme de principes, d'une profonde intégrité, d'un dévouement total et exemplaire au service de la collectivité, et ceci depuis plusieurs décennies, je suis très heureux évidemment de travailler étroitement avec lui. Et en votre nom, je veux lui exprimer notre plus profonde gratitude.

Je vous remercie de votre attention.

ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE, M. CLAUDE RYAN

Monsieur le Premier ministre,
Distingués invités,

L'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui nous rappelle l'un des événements les plus décisifs de toute l'histoire politique du Québec au XX[e] siècle. Je voudrais tout d'abord remercier le premier ministre de l'honneur qu'il nous fait en présidant cette rencontre; votre présence à cette réunion illustre, monsieur le Premier ministre, l'intérêt constant que vous portez aux dossiers de l'éducation et me permet de signaler l'accueil que les milieux de l'éducation ont très souvent trouvé auprès de vous à propos de dossiers difficiles. Je veux aussi adresser mes remerciements cordiaux à toutes les personnes

qui ont accepté l'invitation du gouvernement et, tout particulièrement, au premier titulaire du poste de ministre de l'Éducation, monsieur Paul Gérin-Lajoie, et aux douze autres ministres qui lui ont succédé dans cette fonction depuis la création du ministère de l'Éducation le 13 mai 1964. Entre les titulaires qui se sont succédé dans cette charge, il s'est créé une sorte de solidarité tacite dont l'existence confirme à mes yeux l'aptitude qu'avait notre société à dépasser en ces choses les horizons étroits de la partisanerie politique.

Ainsi qu'on peut le constater à la lecture de l'excellent récit d'Arthur Tremblay — en qui nous saluons avec respect et admiration le père spirituel de la modernisation de notre système d'enseignement — la création d'un ministère de l'Éducation ne fut l'effet ni du hasard, ni d'une brusque et capricieuse improvisation.

La création d'un ministère de l'Éducation répondait à des besoins criants qui devenaient de plus en plus aigus. Dès 1937, le cardinal Rodrigue-Marie Villeneuve avait dénoncé la dispersion de plus en plus grande du système et la multiplication des

De gauche à droite: M. Paul Gérin-Lajoie, ministre (1964-1966); M. Guy Saint-Pierre, ministre (1971-1972); M. Jean Bienvenue, ministre (1975-1976); M. François Gendron, ministre (1985); M. Gaston Binette, ministre d'État (1964-1965); M. Jean-Marie Morin, ministre d'État (1968-1970).

(Photo: Bernard Vallée, M.Q.)

entités soumises à des autorités différentes. D'autre part, l'ancien Conseil de l'Instruction publique avait depuis longtemps abdiqué ses responsabilités en faveur des deux comités confessionnels; le contrôle de tout l'enseignement par ces deux comités confessionnels s'avérait de plus en plus impensable à l'époque moderne. Il fallait en outre ouvrir beaucoup plus largement l'accès à l'éducation à l'ensemble de la population. Pour répondre aux attentes de plus en plus pressantes de la population, qui réclamait une qualité accrue de l'enseignement à tous les niveaux, il fallait également prévoir des budgets très largement supérieurs à ceux dont le Québec s'était longtemps satisfait. Dans ce contexte nouveau, des réaménagements majeurs s'imposaient.

Ces problèmes avaient donné lieu, dès les années cinquante et plus particulièrement vers la fin du régime Duplessis, à des interventions de plus en plus nombreuses en faveur de la démocratisation des structures de l'enseignement au Québec. Pendant longtemps, on hésita à parler d'un ministère de l'Éducation. Depuis l'échec retentissant d'un projet gouvernemental en

Les sous-ministres (de gauche à droite): M. Pierre Martin (1973-1978); M. Pierre Lucier, p.i. (1983-1984); M. Jacques Girard (1978-1983); M. Thomas J. Boudreau (1984-...); M. Arthur Tremblay (1964-1969) et M. Yves Martin (1969-1973).

ce sens en 1897, aucun gouvernement ne s'était risqué à mettre cette idée de l'avant.

Mais l'opinion avait déjà beaucoup mûri à ce sujet lorsque fut instituée, en 1961, la Commission d'enquête sur l'enseignement, présidée par monseigneur Alphonse-Marie Parent. Dès que l'organisme d'enquête eut recommandé en 1962 la création d'un véritable ministère de l'Éducation, on put sentir que les choses allaient évoluer irrévocablement dans cette direction.

La création du ministère de l'Éducation, le 13 mai 1964, fut un événement capital à plusieurs points de vue. Elle allait la volonté du gouvernement de mettre fin aux phénomènes coûteux de dispersion et d'assurer l'unité fondamentale du système d'enseignement. Elle annonçait la prise en charge solennelle, par l'État, d'un rôle de direction politique de l'enseignement qui, jusque là, avait été exercé de manière dominante par des organismes où le rôle de l'autorité religieuse était prépondérant. Elle traduisait la volonté de l'autorité politique de mettre l'éducation à la portée de tous les Québécois et de toutes les Québécoises, de libérer à cette fin les ressources nécessaires et de mettre ainsi un terme au régime élitiste qui avait trop long-

Des membres du personnel du Secrétariat général et de la Direction des communications, responsables de l'accueil, entourent le sénateur Arthur Tremblay. De gauche à droite: Daniel Legault, Hélène Leclerc, Jacques Lamarche, Claire Pouliot, M. Arthur Tremblay, Nicole Berthelot, Huguette Doré et Jean Turgeon.

temps caractérisé l'enseignement supérieur au Québec. Elle exprimait enfin, de la part de l'autorité politique, une volonté très ferme de lier l'édification de notre avenir collectif au développement de l'éducation à tous les niveaux.

Le gouvernement de l'époque se caractérisait, on s'en souvient, par sa volonté de faire du Québec un État moderne, compétent et dynamique. En instituant un ministère de l'Éducation, il affirmait sa conviction qu'un tel ministère était devenu indispensable au développement d'un Québec moderne et fort. «Donnez-moi un grand ministère de l'Éducation, déclarait à l'époque celui qui allait devenir le premier titulaire du ministère, Paul Gérin-Lajoie, donnez-moi une population éveillée à l'urgence vitale des problèmes de l'éducation, une armée d'enseignants conscients de leurs obligations et de leurs responsabilités et prêts à consentir, pendant quelques années, à se donner eux-mêmes, alors tout devient possible... Notre salut, notre progrès, notre épanouissement dans le domaine de l'éducation, plus encore que dans les autres, seront une œuvre collective ou ne seront pas... Pas d'émancipation économique fructueuse, pas d'avancement politique, pas de progrès culturel sans un système d'enseignement puissant, organique, dynamique, intégré à la société canadienne-française, donnant à celle-ci un stimulant nouveau et en recevant la plus entière et la plus confiante coopération».[4]

Ce système d'enseignement complet, largement ouvert à la population, bénéficiant d'une direction politique unifiée, financé très largement à même les fonds publics et responsable de son action devant les élus du peuple, nous l'avons désormais et il nous appartient de l'améliorer sans cesse. Nous en devons certes l'existence au travail des pionniers qui en créèrent les premiers fondements bien avant la Révolution tranquille. Mais c'est grâce à la décision historique de 1964 que le système d'enseignement québécois a pu trouver la cohésion, l'unité de direction et le caractère démocratique qui lui avaient fait défaut jusque-là.

Arthur Tremblay rappelle justement dans son ouvrage que l'un des aspects les plus délicats de la réforme de 1964 fut la définition d'un nouveau partage des tâches entre l'Église et l'État dans le domaine de l'éducation. Ce partage donna lieu à des négociations serrées, lesquelles se déroulèrent heureusement dans un esprit de respect et d'ouverture. Vingt-cinq ans plus tard, il convient de rendre hommage à la modération et au sens élevé des responsabilités des chefs politiques et religieux de l'époque, lesquels surent mettre au point des solutions dont les éléments essentiels sont encore valables aujourd'hui. Il convient aussi, en cette occasion, de rendre hommage au rôle historique très important qu'assuma longtemps l'Église dans la direction de notre système d'enseigne-

ment, à la manière hautement civilisée, voire généreuse, dont elle accepta le partage nouveau que l'histoire avait rendu nécessaire, et à l'esprit constructif dans lequel elle continue aujourd'hui, sous des formes différentes, à contribuer à la bonne marche de notre système d'enseignement.

Par une heureuse coïncidence, nous célébrons le 25e anniversaire de la création du ministère de l'Éducation alors que dans quelques mois à peine, soit le 1er juillet prochain, une nouvelle Loi sur l'instruction publique entrera en vigueur. Cette nouvelle loi n'aura certes pas les effets majeurs qu'entraînèrent les lois adoptées en 1964. Elle maintient en effet, pour l'essentiel, les structures instituées en 1964, notamment la réalité d'un ministre de l'Éducation investi de pouvoirs réels mais entouré d'un Conseil supérieur de l'éducation, lui-même investi de responsabilités importantes, avec ses comités confessionnels et ses commissions permanentes. La nouvelle loi clarifie cependant, sur bon nombre de points, les attributions précises des divers intervenants. Sur le rôle de l'école, des parents, des enseignants, des commissaires d'école, des comités confessionnels, du ministre et du gouvernement, elle apporte des précisions et des développements qui, tout en respectant les grands principes établis en 1964, permettront d'en mieux assurer la réalisation dans le contexte des années à venir. Elle devrait aussi permettre, une fois précisées certaines questions d'ordre constitutionnel, de compléter la réforme de 1964 par la création de commissions scolaires fondées sur la langue plutôt que sur la confession religieuse.

En limitant son objet à l'enseignement primaire et secondaire public, la nouvelle Loi sur l'instruction publique maintient par ailleurs la décision qui fut prise en 1985 de créer un ministère distinct, celui de l'Enseignement supérieur et de la Science. La création de ce ministère répondait certes à des besoins fonctionnels établis par l'expérience. Elle créait cependant un risque sérieux de dispersion, c'est-à-dire de retour à l'ordre de choses qui donna lieu aux décisions historiques de 1964. Soucieux de prévenir ce risque, voulant éviter d'autre part tout changement précipité, le chef du gouvernement actuel a vu à restaurer le principe de l'unité de l'autorité politique en confiant à un même titulaire la direction des deux ministères. L'avenir nous éclairera sur la meilleure formule possible en cette matière. Mais la formule retenue en 1985 aura au moins eu l'avantage de préserver une vision cohérente et unifiée des problèmes de l'éducation au niveau du gouvernement.

Je termine ces remarques en adressant un message de gratitude et de solidarité à tous les anciens ministres de l'Éducation ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices nombreux qui les ont précieusement assistés dans leurs tâches. Je veux rendre un hommage particulier aux fonctionnaires de tout rang qui, par leur compétence, leur dévouement et leur loyauté envers les principes fondamentaux du système, en ont assuré le fonctionnement efficace sous la direction des ministres qui se sont succédé à la tête du Ministère. De tous les grands ensembles dont le Québec s'est doté à l'époque moderne, le système d'enseignement est l'un des plus riches et des plus imposants. On y trouve un bassin illimité de compétences. On y a mis au point des méthodes de travail généralement très efficaces. On y travaille, depuis quelques années surtout, dans un esprit d'unité et de collaboration indispensable au soutien de l'œuvre d'éducation. Ce sont là des fruits prometteurs de la grandeur législative réalisée en 1964. Mais cela n'est encore qu'un début. Le meilleur et le plus riche sont encore à venir.

* Tremblay, Arthur, *Le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation — Antécédents et création*, Les presses de l'Université Laval, 1999, p. 300.

Hommage à monsieur l'Inspecteur

À l'occasion du Salon Info-Services Plus, tenu le 9 juin 1989, la Direction régionale de la Côte-Nord a rendu hommage à monsieur Roland Richard, dernier inspecteur de district à visiter les écoles du territoire compris entre la rivière Betsiamites et la Petite rivière de la Trinité.

Dans le décor d'une classe ancienne, Roger Boudreau, directeur régional du ministère de l'Éducation, s'est adressé aux parents et aux amis de monsieur Richard ainsi qu'aux représentants du milieu scolaire et de la presse régionale pour leur rappeler une page de l'histoire de l'éducation sur la Côte-Nord.

C'est en reprenant les propres mots de monsieur l'Inspecteur, écrits il y a plus de 25 ans, à travers lesquels transparaissait son attachement à la cause de l'éducation, que le directeur régional a décrit la tâche de monsieur Richard pendant les 17 années de son inspectorat, de 1947 à 1964.

Suivant le grand tournant de l'éducation dans les années 60,

À gauche, M. Roland Richard et, à droite, Gaston Lessard, de la Direction régionale de la Côte-Nord.

monsieur Richard deviendra, en 1966, coordonnateur puis directeur du bureau régional du ministère de l'Éducation sur la Côte-Nord, poste qu'il occupera jusqu'en 1979. Il aura donc consacré toute sa vie professionnelle à l'avancement de l'éducation dans notre région.

Gaston Lessard, ancien enseignant dont monsieur l'Inspecteur avait visité la classe autrefois, devenu par la suite un confrère de travail et un ami, a remis à monsieur Richard une plaque souvenir au nom de la Direction régionale. La Direction des communications a rendu hommage à monsieur Richard en lui offrant un exemplaire de **Une histoire de l'éducation au Québec** et de **Parcours de l'éducation depuis les années 60**.

Daniel Legault, du Service de l'information et des relations publiques, remet un exemplaire des albums à M. Richard.

(Photo: Bernard Vallée, MCC)

Fête du Ministère

Pour souligner les 25 ans du Ministère et marquer la fin de notre année d'activité, environ 700 personnes, dont 225 enfants, à Québec, et 250 personnes, dont 60 enfants, à Montréal, ont participé au pique-nique organisé par la Direction des communications à la fin de juin.

Dans la matinée, plusieurs enfants ont accompagné leurs parents sur les lieux de travail. Dans l'après-midi, la Direction avait organisé une projection de dessins animés à leur intention.

Plusieurs membres du personnel ont fait part de leur appréciation favorable à l'égard de cette activité et ont souhaité qu'elle devienne un événement annuel.

Photos: Québec, François Nadeau
Montréal, Canal Vert

Cinq mille années de services

Quelque cent quatre-vingt personnes du Ministère et du Conseil supérieur de l'éducation ont consacré au moins vingt-cinq ans de leur vie professionnelle à l'éducation. Ce qui représente près de cinq mille années de services auprès des élèves, jeunes et adultes.

À l'occasion de la réunion générale du personnel du Ministère tenue en septembre, dans le cadre d'une cérémonie très chaleureuse présidée par le sous-ministre, M. Thomas J. Boudreau, et animée par Daniel Legault et Hélène Leclerc, du Service de l'information et des relations publiques, le personnel des deux organismes a rendu un vibrant hommage à ces personnes, qui ont reçu une plaque commémorative et un stylo gravé à leur nom. D'après les commentaires reçus, cette marque de reconnaissance a été grandement appréciée par les jubilaires.

(Photo: François Nadeau)

Expositions

C'est sous les thèmes **Jalons d'histoire** et **De l'école d'hier à l'école d'aujourd'hui** que la Direction des communications a organisé cinq expositions pour marquer vingt-cinq ans d'essor en éducation.

À L'ÉDIFICE MARIE-GUYART

La première exposition a eu lieu à la fin de mars dans le hall d'entrée de l'édifice Marie-Guyart sous le thème **Jalons d'histoire : dates et documents**.

Cette exposition proposait une revue des principaux documents (lois, rapports, affiches, photos) qui ont marqué l'histoire du ministère de l'Éducation depuis sa création. Pas à pas, le visiteur était invité à refaire le chemin parcouru sur l'**Autoroute 25 du ministère de l'Éducation** en suivant le code routier depuis le «Rang du Département de l'instruction publique» jusqu'au «feu vert» de la Loi sur l'instruction publique, adoptée en décembre 1988.

De l'école d'hier à l'école d'aujourd'hui était le thème de la deuxième exposition tenue au milieu de mai. Cette exposition permettait aux visiteuses et aux visiteurs de suivre l'évolution du matériel pédagogique au fil des ans.

Photos :
Québec : François Stadnyk
Expo-Québec : Daniel Lessard, MECQ
Montréal : Alain Chagnon

ARRET

ARRET

JOAL PARIS

MADEMOISELLE LAVIGUEUR ET MONSIEUR L'INSPECTEUR

Pour les trois expositions suivantes, la Direction des communications a utilisé des éléments des deux premières et demandé à une comédienne et à un comédien d'assurer l'animation du stand en interprétant le rôle d'une institutrice, Mademoiselle Lavigueur, et d'un inspecteur d'école.

C'est ainsi qu'à l'Exposition de Québec, à la fin d'août, les «visiteurs-élèves» pouvaient, dans la **classe d'hier**, se remémorer beaucoup de souvenirs en participant à un cours de Mademoiselle Lavigueur sur l'histoire de l'éducation au Québec depuis l'arrivée des Français en Amérique jusqu'en 1964; celle-ci recevait d'ailleurs la visite de Monsieur l'Inspecteur venu vérifier la qualité des apprentissages des élèves. Dans la **classe d'aujourd'hui**, ils pouvaient assister à un autre cours sur l'histoire de l'éducation au Québec, couvrant la période de 1964 à nos jours. De plus, les visiteurs pouvaient circuler dans le couloir **Jalons d'histoire**, où étaient exposés des documents éducatifs anciens et plus récents.

À l'occasion de la réunion générale de septembre, la Direction des communications a présenté deux de ces éléments dans son stand. Dès son arrivée à la salle de réunion, le personnel devait parcourir le couloir **Jalons d'histoire** et pouvait assister à la visite de **Monsieur l'Inspecteur dans la classe de Mademoiselle Lavigueur**, qui donnait un cours sur l'histoire de l'éducation au Québec.

Ce sont les deux mêmes éléments, le couloir **Jalons d'histoire** et la **Classe d'hier**, avec la participation de Mademoiselle Lavigueur et Monsieur l'Inspecteur, que la Direction des communications a utilisés pour animer le stand qu'elle tenait au Salon du livre de Montréal en novembre.

L'organisation de ces stands était sous la responsabilité d'Hélène Leclerc et de Raymond Gauthier, assistés, selon le cas, d'Hélène Riboty, de Jacques-Edgard Couture, de Solange Cyr et de Diane Morin.

L'éducation, 25 ans plus tard! Et après?

Le ministre, M. Claude Ryan, a prononcé la conférence d'ouverture du colloque organisé par l'Institut québécois de recherche sur la culture en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, colloque qui s'est tenu à Québec au début de novembre sous le thème **L'éducation, 25 ans plus tard! Et après?**

Au début de son allocution, intitulée **Vingt-cinq ans plus tard, où en sommes-nous? — Réflexions pour un anniversaire**, M. Ryan a livré quelques observations sur la démocratie scolaire, premier thème du colloque. C'était aussi la démocratisation du système d'enseignement que l'Assemblée nationale avait en vue en 1964 lorsqu'elle donna son aval à la création d'un ministère de l'Éducation. Par la démocratisation scolaire, les réformateurs des années 60 visaient à assurer l'entier contrôle de la population sur son système d'enseignement et à rendre l'instruction largement accessible à toute la population. Après avoir démontré que les faits attestent abondamment que le Québec a fait des pas de géant dans ces deux directions, le ministre a résumé brièvement les problèmes sérieux et les défis de taille qui se posent à leur sujet.

Au regard de la démocratisation scolaire, il a mentionné le partage actuel des pouvoirs entre le gouvernement et les commissions scolaires en matière de fiscalité, le renforcement de la représentation d'éléments extérieurs au sein des conseils d'administration des collèges et des universités, l'unité de direction politique de tout le secteur de l'éducation ainsi que le niveau des ressources mises à la disposition des établissements d'enseignement par le gouvernement.

Le ministre a ensuite établi la liste suivante des défis qui se posent au regard de l'accessibilité à l'éducation : diminution de l'alphabétisation ; services éducatifs pour les enfants de milieux socio-économiquement pauvres ou de foyers d'immigrants ; diversification rapide et prononcée des effectifs scolaires ; services aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté ; petites écoles ; taux de persévérance et taux de diplomation au collégial ; implantation de l'enseignement collégial dans toutes les régions et sous-régions du Québec ; services éducatifs aux adultes ; présence féminine au collège et à l'université dans certaines disciplines, surtout scientifiques.

M. Ryan a consacré la deuxième partie de son exposé à la qualité de l'éducation. Il s'est réjoui du retour à une approche qui tente de mettre davantage l'accent sur la globalité, l'unité et

la continuité de l'expérience éducative et à la mise en place de nouveaux modes de regroupement et d'encadrement des élèves au secondaire. Au regard de la qualité des apprentissages, surtout des apprentissages de base, le ministre a dit quelques mots sur le plan d'action en français, lequel sera suivi d'autres initiatives en mathématique, en sciences et en langue seconde. Il a souligné la place significative faite à de nouvelles valeurs comme celles que véhiculent les sciences de la nature, de même que celle faite à de nouveaux langages, comme celui de l'informatique. Il a aussi souligné que la séparation entre formation professionnelle et formation générale semble devoir s'accentuer.

D'autres chantiers retiendront l'attention du ministre. Mentionnons la refonte des programmes de sciences humaines et de sciences de la nature au collégial, le contenu et la place des programmes obligatoires au collégial, la vocation et l'aménagement des études universitaires de premier cycle ainsi que l'harmonisation des programmes et des processus d'apprentissage d'un cycle d'études à l'autre. Il a terminé cette énumération en disant quelques mots sur l'évaluation des apprentissages et des programmes de tous les ordres d'enseignement.

En terminant, le ministre a annoncé qu'il entend mobiliser les ressources du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour que l'avenir de la profession enseignante passe au premier rang des préoccupations gouvernementales. La formation des enseignants et les problèmes de renouvellement qui se posent au sein du corps enseignant à tous les ordres d'enseignement, constituent des dossiers importants.

De gauche à droite: Le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan; le président de l'Institut québécois de recherche sur la culture, M. Fernand Dumont, et l'animateur du colloque, M. Laurent Laplante.

(Photo: François Nadeau)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les ateliers du colloque étaient regroupés sous quatre thèmes principaux : la démocratie scolaire, la conception de l'éducation, les pratiques de l'enseignement et le rôle des éducateurs dans la société.

Durant la séance consacrée à la démocratie scolaire, Jules Desrosiers, de la Direction de la formation professionnelle, a livré un exposé sur **Les établissements d'enseignement et le développement régional**.

M. Desrosiers a défini le développement régional comme étant le développement d'un territoire par la population de ce même territoire, lequel peut être un quartier urbain, une municipalité ou un groupe de municipalités.

Le développement régional se distingue du développement centralisé des régions, lequel est décidé par les gouvernements et les grandes entreprises. L'un ne remplace pas l'autre, mais les deux approches doivent se compléter.

Le conférencier a ensuite donné sa version du rôle des organismes d'éducation dans le développement économique régional. Il a d'abord parlé des retombées économiques d'un organisme scolaire qui a un budget de quelques millions de dollars, de la contribution de l'éducation à la formation professionnelle de la main-d'œuvre et de l'utilité, pour l'économie, de la recherche-développement.

Pour mieux illustrer son propos, M. Desrosiers a présenté quelques activités en cours. Ces activités, réalisées par des organismes d'éducation en collaboration, souvent très étroite, avec d'autres agents économiques du territoire, possèdent les deux caractéristiques suivantes :

- le service assuré par l'organisme d'éducation est adapté spécifiquement à la problématique de la région ;
- l'organisme d'éducation veut, par son intervention, être un moteur, et non seulement un accompagnateur, du développement régional.

Ces interventions peuvent être classées selon trois types :

- **la formation de créateurs d'entreprises** : projets en cours dans la Vallée de la Matapédia et au Centre de création et d'expansion d'entreprises à Québec ;

– **la formation et la recherche appliquée liées à des vocations industrielles régionales**: tourbe à Rivière-du-Loup, bleuetières au Saguenay–Lac-Saint-Jean, tourisme à Sainte-Agathe et à Matane, agro-alimentaire à Matane, forêt à Causapscal, recyclage de rebuts à Victoriaville;

– **le leadership et les ressources des organismes d'éducation au service de projets de la région**: relance de l'industrie du cuir dans Kamouraska, fonds de développement régional dans Portneuf, sommets socio-économiques régionaux.

En guise de conclusion, M. Desrosiers a laissé les considérations suivantes:

– le lien entre l'éducation et le développement économique passe lui aussi par le développement régional. Les responsables de l'éducation savent déjà que le développement de l'économie québécoise exige une éducation **accessible** et de **qualité**. Il faut maintenant composer avec un troisième paramètre: la **pertinence** des services éducatifs offerts au regard de la problématique de chaque région;

– il est souhaitable que l'éducation contribue davantage au développement des régions.

Il a terminé en rapportant cette phrase d'un directeur du Service de l'éducation des adultes: «Il faut, dans les services que nous rendons à la population, conserver un équilibre entre bien former nos gens et faire ce qu'il faut pour qu'ils vivent chez nous dignement».

Édifice Marie-Guyart

Le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, ainsi que la Supérieure générale de l'Union canadienne des Ursulines, Sœur Suzanne Blais, ont procédé, le 30 novembre, au dévoilement de la plaque commémorant la désignation du centre administratif G par le nom de **Édifice Marie-Guyart**.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du ministre des Approvisionnements et des Services et ministre responsable de la Société immobilière du Québec, M. Robert Dutil, de la ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, M^me^ Violette Trépanier, de la ministre des Communications, M^me^ Liza Frulla-Hébert, ainsi que des invités d'honneur et des membres du personnel du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Dans son allocution, M. Ryan a souligné que Marie Guyart est l'une des plus grandes figures de notre histoire et a été l'une des figures spirituelles dominantes de son époque. De plus, elle s'est distinguée par l'exceptionnelle qualité de son engagement à titre d'éducatrice.

Il a fait ressortir que les écrits de Marie Guyart se caractérisent

De gauche à droite: La ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, M^me^ Violette Trépanier; le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan; la Supérieure générale de l'Union canadienne des Ursulines, Sœur Suzanne Blais; le ministre des Approvisionnements et Services et responsable de la Société immobilière du Québec, M. Robert Dutil, et la ministre des Communications, M^me^ Liza Frulla-Hébert.

(Photo: Robert Smith)

par leur remarquable qualité linguistique. Ses lettres sont des chefs-d'œuvre de clarté, de concision, de limpidité et de netteté. La langue atteint chez elle un niveau de perfection qui fait de ses écrits non seulement des documents d'une très grande densité religieuse, mais aussi des pièces littéraires d'une grande qualité.

Le ministre retient aussi une leçon importante de la vie de Marie Guyart. Le récit de sa vie illustre le rôle très important qu'ont joué les femmes dans notre histoire collective et ce, dès les débuts de la Nouvelle-France. On leur doit, en très grande partie, l'édification de notre système d'enseignement.

Pour toutes ces raisons, M. Ryan s'est réjoui qu'on ait donné le nom de Marie Guyart à l'édifice qui abrite le ministère de l'Éducation, [illegible] l'Enseignement supérieur et la Science, [illegible] que ces [illegible] centres. Il a [illegible] que l'esprit [illegible] pire longe[illegible] ces et les colle[illegible] ministères qui seront appelés à servir la cause de l'éducation dans cet immeuble. Il souhaite aussi qu'à partir d'ici, l'esprit de Marie Guyart inspire de plus en plus le travail des éducateurs et des éducatrices de tout le Québec.

Édifice Marie-Guyart

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

Décret numéro 1551-89 concernant la dénomination de l'édifice G de la Colline parlementaire.

ATTENDU QUE cette année 1989 marque le vingt-cinquième anniversaire de la création du ministère de l'Éducation et, partant, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui s'en est détaché par le décret 2970-84 du 20 décembre 1984;

ATTENDU QUE cet anniversaire commémore un événement particulièrement significatif de l'histoire de l'éducation, aussi bien que de l'évolution de la société québécoise tout entière, et qu'il convient d'attacher à cet événement le symbole d'un souvenir durable, de portée éducative;

ATTENDU QUE l'édifice G est devenu, depuis son inauguration, le siège du ministère de l'Éducation, puis également du ministère

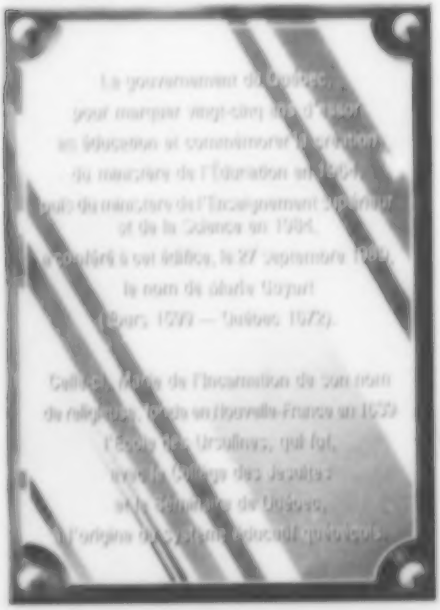

de l'Enseignement supérieur et de la Science;

ATTENDU QU'une consultation a permis de dégager la proposition que le nom de Marie Guyart soit choisi pour dénomination de l'édifice G;

ATTENDU QUE Marie Guyart, née à Tours en 1599 et décédée à Québec en 1672, épouse et mère, puis artisane et directrice d'entreprise, puis encore religieuse sous le nom de Marie de l'Incarnation et mystique dont les écrits spirituels demeurent un héritage reconnu, s'est illustrée singulièrement dans la part qu'elle a prise à l'édification de la Nouvelle-France en fondant et dirigeant le premier couvent des Ursulines à Québec, en établissant l'école des Ursulines et en laissant, dans ses lettres et chroniques, un témoignage littéraire de haute valeur aussi bien que de grande ampleur sur les origines de la Nouvelle-France;

ATTENDU QU'en cette même année 1989 se célèbre le 350e anniversaire de l'arrivée des Ursulines à Québec et de la fondation de l'école des Ursulines, la plus ancienne des écoles actuelles du Québec qui constitua, avec le collège des Jésuites et le Séminaire de Québec, la cellule-mère à partir de laquelle s'est édifié tout le système éducatif jusqu'à sa taille d'aujourd'hui de quelques trois mille écoles, cent collèges et neuf établissements universitaires.

ATTENDU QUE le gouvernement, par le décret 2477-90 du 13 août 1990, a adopté les dénominations «Hôtel du Parlement», «Édifice Pamphile-Lemay», «Édifice Honoré-Mercier» et «Édifice André-Laurendeau» pour les édifices A, B, C et E de la Colline parlementaire;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et du ministre des Approvisionnements et Services:

QUE la dénomination «Édifice Marie-Guyart» soit donnée à l'édifice G de la Colline parlementaire à compter du jour du dévoilement d'une place commémorative proclamant cette dénomination par le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et par le ministre des Approvisionnements et Services.

LE GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF,

Benoit Morin

Le 27 septembre 1989

Image des 25 ans d'essor en éducation

Dans le cadre des activités marquant 25 ans d'essor en éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Éducation ont organisé conjointement un concours d'œuvres d'art à l'intention des élèves des collèges ainsi que des étudiantes et étudiants des universités du Québec.

Les œuvres devaient avoir pour thème **25 ans d'essor en éducation**. Les œuvres gagnantes ont été choisies à la lumière des critères suivants :

- la qualité du message par rapport au thème ;
- l'accessibilité du message : jusqu'à quel point l'œuvre réussit à évoquer les 25 ans d'essor en éducation ;
- les qualités esthétiques et techniques de l'œuvre.

Mme Cadet a utilisé l'huile, le tissu et le métal pour réaliser son œuvre intitulé ***Inscription n° 25***.

Les efforts investis dans l'humain et dans le savoir pendant ce quart de siècle, et ceux qui s'y ajouteront durant la prochaine décennie, auront permis de forger les clés qui ouvriront les portes du prochain millénaire avec moins d'appréhension et plus de certitude quant à l'avenir de cette terre.

Photo : François Nadeau

Les œuvres étaient regroupées sous deux catégories : la première, réservée aux étudiantes et étudiants de l'enseignement universitaire et la seconde, aux élèves de l'enseignement collégial.

Dans la première catégorie, le prix a été remporté par M^me^ Andrée Cadot, de l'Université du Québec à Trois-Rivières alors que, dans la seconde catégorie, le prix a été attribué à M. Jean-François Hogue, du Cégep Ahuntsic. M^me^ Cadot a également reçu le prix du public.

Le sous-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Marcel Gilbert, présidait la cérémonie de remise des prix. Le sous-ministre adjoint à l'Administration du ministère de l'Éducation, M. Michel Paquet, a remis le prix du public à M^me^ Cadot.

M. Gilbert remet le prix à M^me^ Cadot

Photo : Denis Lemoyne

A

Photo: Pierre Limoges

La signification de l'œuvre (multimédias) de M. Hogue est la suivante:

Il y a une naissance qui conduit à des réalisations, d'abord préparées, ensuite étudiées et divulguées. Ces étapes se définissent à l'aide d'instruments précis, laissés aux mains de ceux et celles qui forment l'avenir. Le fœtus représente à la fois les sciences de la santé, la médecine et l'unité de vie. L'équerre, la souris, la bande de film et les étudiants sont des éléments importants de la composition, car ils suggèrent que les 25 prochaines années soient au moins aussi profitables que le dernier quart de siècle passé.

B

M. Gilbert en compagnie de M. Hogue

Photo: Pierre Limoges

meQuoi

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

93-1536
6060-0668